

Monsieur François BRAUN  
Ministre de la Santé et de la Prévention  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 11 juillet 2022

Objet : Demande d'audition des syndicats de PSAD/ PSDM

Monsieur le Ministre,

L'ensemble des organisations professionnelles des prestataires de santé à domicile que nous représentons tenaient à saluer, collégialement, votre nomination comme Ministre de la Santé et de la Prévention.

A cette occasion, nous sollicitons, par la présente, l'organisation rapide d'une rencontre avec vous et votre cabinet afin d'aborder, en urgence, la situation du secteur de la prestation de santé à domicile et son avenir, dans un contexte économique alarmant.

Nous souhaiterions aborder deux sujets prioritaires : la situation économique des PSAD/PSDM et leur place dans notre système de santé.

La situation économique des PSAD/PSDM :

Confronté à une inflation sans précédent, après plusieurs années de baisses tarifaires subies par le secteur, et en l'absence de mesures spécifiques prises à son endroit, que cela soit dans le cadre du Ségur ou du plan de résilience, le secteur de la prestation de santé à domicile est aujourd'hui particulièrement menacé.

La hausse durable des prix des carburants, du coût des dispositifs médicaux et des consommables, des transports et des salaires impacte fortement notre activité. Tandis que certains professionnels de santé libéraux ont bénéficié d'une majoration exceptionnelle de leurs indemnités de déplacement et kilométriques, les visites des patients à domicile réalisées par nos professionnels de santé et intervenants médico-techniques, et les prestations qu'ils assurent auprès des patients, n'ont bénéficié d'aucune aide ni revalorisation tarifaire.

Les tarifs étant réglementés, il nous est impossible de répercuter ces hausses de prix qui pèsent lourdement sur les charges de fonctionnement des PSAD/PSDM. **Pire, le Comité Economique des Produits de Santé, qui régit les tarifs de la prestation de santé à domicile, envisage, aujourd'hui encore, d'opérer de nouvelles baisses tarifaires sur nos produits et prestations (oxygénothérapie à domicile, perfusion à domicile, et délivrance de sondes urinaires).** De même, la réforme en cours relative aux fauteuils roulants et sa traduction organisationnelle et tarifaire, telle qu'envisagée avant votre nomination, risque de conduire à la disparition de nos structures spécialisées dans le handicap, si elle ne fait pas l'objet d'une transformation majeure et d'un budget à la hauteur des enjeux.

**Fédération des PSAD**, 126 rue de Charenton, 75012 PARIS  
**SNADOM**, c/o UDES, 30 Boulevard de Reuilly, 75012 PARIS  
**UNPDM**, 13 rue Ballu, 75009 PARIS  
**UPSADI**, 1 rue de Stockholm, 75008 PARIS

C'est pourquoi nous souhaitons vous rencontrer en urgence, afin d'une part qu'un gel des mesures de baisses tarifaires annoncées par le CEPS puisse être acté, et d'autre part afin de poursuivre avec votre cabinet et les services, un travail permettant d'assurer la pérennité des activités des PSAD/PSDM et la mise en place d'une régulation triennale adaptée, garantissant sa soutenabilité pour le maintien d'une prestation de santé à domicile de qualité, qui réponde aux besoins de chacun.

### La place des PSAD/PSDM dans notre système de santé

Si nous ne pouvons que nous réjouir que notre système de santé figure parmi les priorités du gouvernement, et qu'une grande conférence des parties prenantes (à laquelle nous entendons participer activement) soit sur le point d'être initiée, nous souhaitons aborder avec vous plus spécifiquement la place des prestataires de santé à domicile dans notre système de santé et les actions à mener ensemble pour préparer l'avenir.

**Les prestataires de santé à domicile sont en effet des acteurs de santé essentiels à l'accélération du virage domiciliaire que vous appelez de vos vœux.** Que cela soit pour le suivi de pathologies chroniques, l'accompagnement de traitements des patients en phase aigüe, le maintien de l'autonomie des personnes âgées, ou l'aide à la compensation d'un handicap, les prestataires sont des acteurs de santé incontournables du maintien à domicile. Ils participent pleinement, et de manière indiscutable, à l'organisation des soins et à la coordination ville-hôpital.

**Pour autant, le rôle des prestataires de santé à domicile, s'il est reconnu sur le terrain, et qu'il a été largement démontré pendant la crise sanitaire, n'est aujourd'hui pas clairement identifié, voire régulièrement oublié, dans les différentes mesures en faveur du système de santé ou de l'autonomie des personnes.** Afin d'optimiser l'organisation des soins, la coordination ville-hôpital/EHPAD, et garantir effectivement l'accélération du virage domiciliaire, ce travail nous apparaît donc prioritaire.

C'est la raison pour laquelle il nous semble indispensable d'échanger avec vous sur ces questions, qui nécessiteront des mesures spécifiques et urgentes, au-delà des préconisations de long terme qui pourront ressortir de la grande conférence, ne serait-ce que pour confirmer que les prestataires de santé à domicile figureront bien parmi les parties prenantes sollicitées.

Nos organisations professionnelles se tiennent donc à la disposition de votre cabinet pour organiser, dans les plus brefs délais cette rencontre, qui nous permettra d'initier un dialogue essentiel à l'avenir de la santé à domicile.

Dans cette attente, nous vous remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Charles-Henri  
des VILLETES

Président de la  
FEDEPSAD et du  
SYNALAM



Patrice RIXEIN

Vice-Président de la  
FEDEPSAD et  
Président du  
SYNAPSAD



Emeric PIVIDORI

Président du  
SNADOM



Jean-Roch MEUNIER

Président de  
l'UNPDM



Didier DAOULAS

Président de  
l'UPSADI